

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01/2016 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 2 novembre 2016 à Bursins

Mme Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Bursins pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette première séance de législature.

Présences

30 délégués et suppléants (7 fixes et 23 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Pierre Burnier (pas de suppléant)
Mme Nicole Bärtschi (pas de remplaçant)
M. Gilles Favre (remplacé par M. Claude Gaignard)
M. Cédric Echenard (suppléante excusée)

Délégués variables : Mme Anne-Laure Berger (remplacée par M. Eric Berger)
Mme Mirka Lessi (remplacée par Mme Nathalie Eynard)
Mme Corinne Petitpierre (remplacée par M. Yves Guisolan)
M. Claude Seiler (remplacé par Mme Coraline de Wurstemberger)

Absents :

Délégués fixes : M. François Roch (pas de remplaçant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour daté du 10 octobre 2016 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2016

Le dernier compte-rendu de la législature et de l'ASPAIRE est accepté par l'assemblée à l'unanimité. Le procès-verbal d'installation approuvé lors de la séance du 14 septembre 2016 ne sera pas soumis au vote.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal

M. Philippe Parmelin	Délégué fixe	Bursins
M. Eric Berger	Délégué variable suppléant	Dully
M. Christian Hofer	Délégué variable	Mont-sur-Rolle
M. Stéphane Bettems	Délégué variable suppléant	Perroy
Mme Nathalie Eynard	Déléguée variable suppléante	Rolle
M. Yves Guisolan	Délégué variable suppléant	Rolle
M. Hans-Peter Brunner	Délégué fixe	Vinzel
M. Jean-Jacques Zahler	Délégué variable suppléant	Vinzel

4. **Communications du Bureau**

Le bureau s'est réuni le 5 octobre 2016 en vue de préparer la présente séance et nommer les membres des commissions. Mme Maurer rappelle le rôle des délégués fixes (issus des Municipalités) et des délégués variables (issus des Conseils généraux et communaux). Elle précise que les délégués suppléants fixes remplacent uniquement les délégués fixes et que les délégués variables suppléants remplacent les délégués variables. Elle suggère à l'assemblée de se présenter aux séances du Conseil intercommunal un peu avant l'heure afin d'avoir le temps de signer la feuille de présence et de prendre son carton de vote.

5. **Communications du CODIR**

Mme Sandra Gordon, nouvelle Présidente du CODIR, remercie l'assemblée ainsi que les Municipalités pour leur confiance ayant permis son élection. Elle est convaincue du bien-fondé de la fusion ASPAIRE-ARAERE qui a débouché sur l'Association Enfance et Jeunesse. Le guichet unique satisfait les parents et la communication s'en trouve améliorée.

Mme Marinella Page présente le nouveau logo ENJEU qui a été créé par Mme Ingrid Jorissen et son équipe avec l'aide d'une société spécialisée en communication et création. Les valeurs communes y sont représentées visuellement. On peut y voir les enfants et adolescents qui sont soutenus, accompagnés et encadrés ainsi qu'une goutte d'eau tournée vers l'avenir. Le site internet se devra d'être complet et facile à consulter.

Mme Sandra Gordon, Présidente du CODIR, détaille l'organisation des dicastères :

Mme Marilynne Clerc, Municipale à Luins : CET, Accueil de jour

Mme Marlyse Dentan, Syndique de Tartegnin : Transport, Sésame

Mme Marinella Page, Municipale à Bursins: Communication, Ressources humaines, bibliothèque

Mme Joëlle Sala Ramu, Municipale à Dully : Restaurants scolaires, informatique

M. Samuel Dufour, Syndic d'Essertines : organisation tâches déléguées, devoirs surveillés

M. Raymond Dufour, Municipal à Mont-sur-Rolle : immobilier, constructions, service technique

M. Daniel Ganz, Municipal à Gilly : Finances, Ressources humaines, immobilier, constructions

M. Claude Golay, Municipal à Bursinel : Accueil de jour

M. Loïc Halidmann, Municipal à Rollle : Ressources humaines, service technique, Accueil de jour...

M. Philippe Straub, Municipal à Vinzel : Affaires immobilières, construction, logistique...

Mme Sandra Gordon, Municipale à Perroy : Administration générale, finances.

Mme Gordon présente l'Accueil de jour, selon document annexé.

Mme Maryline Clerc explique le rôle du CET (Conseil d'établissement) qui est un lieu d'échange, d'informations et de propositions entre les autorités scolaires, la population locale, les enseignants et le Conseil de direction. Il est constitué de 5 représentants politiques (3 issus du CODIR et 2 du Conseil intercommunal), 5 représentants de diverses associations, 5 parents d'élèves et 5 professionnels. L'assemblée aura lieu le 30 novembre à 20h au restaurant scolaire du Martinet D et les parents d'élèves y sont convoqués.

Mme Joëlle Sala-Ramu présente le nouveau restaurant scolaire, Crock'n'Rolle qui ouvrira ses portes le 14 novembre 2016. Cette cantine de 200 places offrira un accès sans inscription aux élèves. Les enfants recevront un badge sur lequel un montant pourra être crédité évitant ainsi les manipulations d'argent. Les enseignants, le personnel du Sésame, d'ENJEU et de la bibliothèque pourront également y venir s'y restaurer. La cuisine produira 450 repas livrés à l'extérieur et en distribuera une centaine dans le réfectoire. Au niveau du crédit, les coûts sont tenus sauf 1% d'imprévus. En effet les conduites souterraines étant en mauvais état, elles ont dû

être déviées et remises à neuf. Quatre oppositions relatives au séparateur de graisse ont été reçues, il a dès lors fallu le déplacer. De plus les aménagements extérieurs ont été élargis et l'enrobé a été appliqué jusqu'au Martinet A. Les factures finales seront présentées lors du prochain conseil.

M. Philippe Straub s'exprime sur le chantier de Gilly. Le planning des travaux doit impérativement être tenu, car l'ouverture du bâtiment est prévue pour la prochaine rentrée scolaire. Le parking souterrain et les aménagements extérieurs sont développés avec la collaboration de la Municipalité de Gilly. Les nouvelles normes de sécurité de l'Etat ont provoqué des surcoûts suite aux deux ans de retard du démarrage du chantier. Cependant, le budget et le crédit devraient être tenus. L'équipement de la cuisine de l'UAPE et de la cantine peut maintenant être évalué car le nombre d'enfants est plus précisément défini. Suite à cela, l'architecte présente le projet.

6. Préavis N° 07-2016 du Comité de Direction concernant le budget 2017

Mme Gordon donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

M. Christian Scaiola lit les conclusions du rapport de la Commission finances, qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Maurer passe en revue les chapitres du budget 2017.

⇒ Scolaire : Compte 504

Tel que demandé lors de la séance du Conseil intercommunal du 15 juin 2016, M. Mani réitère l'interrogation de la commune de Dully concernant la clarification des intérêts des emprunts budgétés à 2%. Certains postes sont bloqués sur de longues durées (jusqu'en 2030 pour certains) à un taux bien inférieur. M. Mani se demande pourquoi les amortissements ne figurent pas au budget aux taux réellement appliqués. En effet, en approuvant le budget tel que présenté, il ne sera plus possible de rediscuter d'éventuels amortissements extraordinaires par la suite. De plus, il se demande si ce taux de pourcentage sera maintenu ou adapté lorsque les taux monteront et dépasseront les 2%. M. Mani estime qu'à l'heure actuelle, 80% des taux d'intérêts sur les investissements sont connus. Cette différence de taux correspond donc à de la thésaurisation. Il veut donc une confirmation de la part du CODIR que l'excédent sur les montants présentés à ce jour ne servira ni à de la thésaurisation ni à de l'amortissement supplémentaire.

Mme Gordon garantit que le CODIR s'efforcera d'agir dans ce sens. Elle précise qu'en 2013, lorsque le plafond d'endettement avait été augmenté à Fr. 60 millions, toutes les simulations avaient été effectuées avec un taux de 2%. Cependant au niveau des comptes qui seront présentés en 2017, les montants seront adaptés. Elle estime préférable de prévoir une marge pour couvrir des dépenses extraordinaires afin que le plafond d'endettement soit respecté. Mme Gordon confirme qu'une séance sera planifiée au mois de janvier. Les syndics des onze communes seront conviés afin de discuter de ce point.

⇒ Cpte 504.3312.3 Amortissement construction Gilly

M. Claude Gaignard rejoint M. Mani au niveau de ce problème de thésaurisation. Il poursuit en indiquant que, selon les règles comptables, les amortissements devraient être calculés dès la mise en service du bâtiment en non sur un an tel que prévu au budget. C'est pourquoi il dépose un amendement pour que le calcul de l'amortissement du bâtiment de Gilly soit effectué à partir de fin août 2017.

Mme Gordon précise que ce point a été relevé par la commission des finances qui a décidé cependant de ne pas présenter d'amendement au vu des montants relativement faibles en jeu. Un écart de Fr. 700.- est constaté pour la commune de Luins par exemple. Cependant, si le calcul devait être revu, elle pense qu'un amortissement sur six mois serait plus adéquat.

M. Gaignard, souhaitant défendre ce principe comptable ainsi que l'intérêt des communes, maintient cet amendement.

M. Giorgio Micello s'exprime au nom de la COFIN. Il a été constaté que la date exacte de mise en route du nouveau bâtiment est difficile à prévoir. Dès lors, au moment de l'établissement des comptes, la COFIN sera attentive à ce que cette date précise soit appliquée pour les calculs d'amortissements.

Mme Maurer procède à la mise au vote du sous-amendement du CODIR :

- L'amortissement du collège de Gilly (bâtiment et mobilier) sera effectué sur six mois au lieu de douze mois.
- Le montant du budget du compte 504.3312.3 passe de Fr. 491'800.- à **Fr. 245'900.-**
- Le montant du budget du compte 504.3313.3 passe de Fr. 64'700.- à **Fr. 21'566.-**

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 5 avis contraires d'accepter ce sous-amendement

M. Hans-Peter Brunner souhaite un autre éclaircissement concernant la répartition du financement entre les communes par nombre d'habitants. Il aimerait connaître le critère selon lequel le coefficient est déterminé.

Mme Gordon répond que le calcul est fait par un tableur. Il est fonction du nombre d'habitants, du financement nécessaire, de la moyenne du nombre de points et cela résulte sur le point nécessaire pour chaque commune. Cela n'est pas viable pour certaines communes. Donc le coefficient $X/2X$ est appliqué afin que les minimums et maximums soient de $1 \frac{1}{2}$ point.

M. Brunner explique avoir fait les calculs et trouvé une fourchette de réponses pour chaque résultat. Le financement pour la commune de Vinzel par exemple peut varier de Fr. 8000.-.

M. Mani indique que la commune de Dully souhaite également intervenir sur ce point. $X/2X$ avait été établi par rapport à la décision finale et non en début de calcul. Pour obtenir une solution minimum de 2.10 on devrait avoir un maximum de 4.20. Il suggère donc de clarifier ce calcul lors de la séance organisée en janvier par le CODIR car, à son avis, ce n'est pas ce qui avait été convenue lors de la création de l'ASPAIRE.

Mme Gordon explique que le CODIR a repris le travail qui a été fait auparavant par la Fiduciaire. Le nouveau comptable engagé par ENJEU ainsi qu'une nouvelle équipe ont travaillé sur ce budget et il est nécessaire d'en rediscuter.

⇒ Accueil de jour Cpte 730.3185

M. Mani demande des informations complémentaires au sujet des honoraires de Mme de Kerchove dont le mandat est pourtant terminé.

Mme Gordon répond qu'un gros travail relatif aux Ressources humaines de l'Association va devoir être accompli eu égard à la fusion : règlement du personnel, convention collective de travail, etc. Il est par conséquent prévu d'attribuer ce mandat à Mme de Kerchove afin d'épauler l'Association.

⇒ Préavis p.2, point 1

M. Gagnard demande quelles sont ces ressources supplémentaires requises pour un service juridique indiquées dans le sous-compte 500.3185.1.

Mme Gordon explique qu'un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit du travail a été contacté pour établir le règlement du personnel.

M. Gagnard estime que les ressources sont à disposition au niveau du canton et qu'il faut les utiliser afin de réaliser des économies substantielles.

Le CODIR a déjà contacté le service juridique du canton qui n'est pas à même de répondre à la complexité de ces questions.

M. Micello complète cette réponse en expliquant que des frais juridiques pourraient également découler du préavis N° 08-2016 « Demande d'autorisation de plaider ».

M. Gagnard poursuit en abordant le thème du réseau d'Accueil familial de jour. Celui-ci est important surtout pour les communes décentralisées. La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) va augmenter les subventions qui seront utilisées pour adapter les salaires des coordinatrices ainsi que pour financer les tâches administratives. M. Gagnard se demande ce qu'il en est du salaire des accueillantes ?

Mme Ingrid Jorissen explique qu'une réflexion est en cours quant à ces subventions. Il serait opportun d'investir dans la formation des accueillantes pour favoriser leur propre estime mais il faut également constater que leurs salaires n'ont pas été augmentés depuis longtemps.

M. Gagnard pense que la reconnaissance passe aussi par le salaire.

Après vote, le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse décide à l'unanimité d'accepter le préavis N° 07-2016

1. D'approuver le budget 2017, **sous amendé par le CODIR**, présentant un total de charges de Fr. 6'992'243.- pour l'administration des écoles, le secteur primaire et le secteur secondaire et de Fr. 2'876'666.- pour le financement immobilier, soit un total de Fr. 9'868'909.-.
2. D'approuver le budget 2017 de la bibliothèque intercommunale présentant un total de charges de CHF 258'655.-.
3. D'approuver le budget 2017 présentant un total de charges de Fr. 6'440'612.- pour l'accueil de jour des enfants, par un financement de Fr. 328.95/hab.

7. Préavis N°08-2016 du CODIR : demande d'autorisation de plaider et limite de compétences financières

Mme Gordon donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

M. Micello, Président, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui sont identiques à celles du préavis

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité

1. D'accorder l'autorisation générale de plaider au CODIR.
2. D'accorder au CODIR les compétences financières de Fr. 50'000.- par cas.
3. De lui donner cette autorisation pour la législature 2016-2021.

8. Divers et propositions individuelles

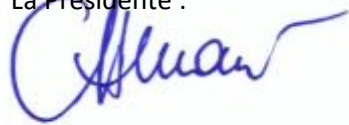
M. Mani informe que la commune de Dully se réjouit d'accueillir le CODIR ainsi que les syndics des onze communes pour la réunion qui sera planifiée au mois janvier.

M. Philippe Parmelin, Syndic de Bursins, invite l'assemblée à un apéritif offert par sa commune.

La séance est levée à 20h20.

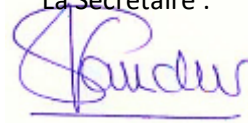
Au nom du Conseil intercommunal de
l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Chantal Maurer

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher